



Relais Fentanyl transdermique (Durogesic®) Morphine

SPES NEPALE

Date : validée par le CA du 03/07/03 modifié le 05/06/07

Motifs de substitution

- Douleurs instables ou accès douloureux mal contrôlés par le Durogesic®
- Douleurs rebelles au Durogesic®
- Effets indésirables non contrôlés
- Troubles vasomoteurs : sudation importante (modification du passage transcutané ou décollement du patch)
- Chaleur : Hyperthermie $> 39^{\circ}$ ou source extérieure de chaleur
- Problème dermatologique (la peau doit être non irritée, non ulcérée.)

Schéma de relais

- Réintroduction progressive de la morphine compte tenu de la rémanence de l'effet du patch
- Vérifier l'équivalence de la dose de Durogesic® en Dose de Morphine Orale / 24h (DM024)

Tableau d'équivalence

Equivalence Durogésic® - Morphine sur 24h			
Durogésic®	Morphine	Interdoses	Morphine
Dose par heure	Dose par 24 h	Actiskenan® ou	Dose par 24 h
Transdermique	Per Os	Sevredol®	IV ou SC
12 µg/h	30 mg	5 mg	15 mg
25 µg/h	60 mg	10 mg	30 mg
50 µg/h	120 mg	20 mg	60 mg
75 µg/h	180 mg	30 mg	90 mg
100 µg/h	240 mg	40 mg	120mg

Deux moyens mnémotechniques utilisables :

1. Dose orale de Morphine par 24 h divisée par 2 équivalent approximativement à la dose de Durogésic en µg/h (Ex : 160 mg de Morphine équivalent à 75 µg /h de Durogésic®)

2. Dose de Durogésic® en µg/h x 24 (heures) = Dose de Morphine orale sur 24 h en mg divisée par 10 (Ex.75 µg/h x 24 = 1800 µg , divisée par 10 cela donne : 180 mg DMO 24h)

Calculer la valeur de l'interdose

- Voie Per Os : 1/6 ou 1/10 de la DMO 24
- Voie S/C ou IV : 1/2 de l'interdose orale

- Retirer le patch de Durogésic®
- Durant les 12 premières heures, ne pas donner de morphine de façon systématique (la concentration plasmatique résiduelle du Fentanyl est de 50 % de la dose efficace 16 à 18 heures après le retrait), et administrer à la demande en fonction des évaluations douleur des interdoses de Morphine à libération immédiate ou des bolus voie SC ou IV (cf. protocoles Douleur).

Exemple 1

Patient porteur d'un patch à 50 µg de Durogésic®

- Un patch à 50 µg de Durogésic® délivre une dose quotidienne équivalente à 120 mg de morphine per os.
- On enlève le patch et on administre à la demande :
 - **Interdose per os** : $120 \text{ mg} / 6 = 20 \text{ mg}$ de morphine à L.I ou
 - **Bolus par voie IV ou S/C** : $20 \text{ mg} / 2 = 10 \text{ mg}$ de morphine
- Surveiller et contrôler les effets secondaires
- Après un délai de 12 heures : Le traitement de fond sera repris sur la base de l'équivalence du Durogésic® (DMO24) en ajoutant à la dose de base les éventuelles interdoses ou bolus supplémentaires réalisés.
- **Voie orale** : Morphine à Libération prolongée : au moins DMO/2 toutes les 12 heures (Moscontin® Skénan®)
- **Voie SC ou IV** : Morphine en continu, en réduisant la dose de moitié pour la SC, à 1/3 pour l'IV.

Exemple 2

Patient sevré d'un patch de 50 µg de Durogésic® soit 120 mg d'équivalent morphine per os/24 h.

- Voie per os :
 - Introduction théorique à la 12^{ième} heure de 120 mg au total de Moscontin® ou Skénan®
 - soit 60 mg matin et 60 mg soir
 - Or prise dans l'intervalle de 4 interdoses de 20 mg de morphine LI, soit 80 mg
 - **La dose de Morphine alors prescrite sera de** : $120 \text{ mg} + 80 \text{ mg} = 200 \text{ mg}$ (soit Moscontin® ou Skénan® : 100 mg matin et 100 mg soir)
- Voie IV ou S/C
 - Introduction théorique à la 12^{ième} heure de 60 mg de Morphine en continu /24 h
 - Or nécessité de 4 bolus SC de 10 mg de morphine chacun soit
 - 40 mg de bolus au total
 - **La dose de Morphine base prescrite /24 h sera de** : $60 \text{ mg} + 40 \text{ mg} = 100 \text{ mg}$
 - Réadapter le dosage des interdoses et bolus